

Numéro 516

Du

12 juin mai 2020
au
19 juin 2020

CNAFAL

19 rue Robert
Schumann
94270

Le Kremlin Bicêtre

09 71 16 59 05

cnafal@cnafal.net

Ce bulletin hebdomadaire ne contient pas les positions du CNAFAL mais des points d'actualité(s) avec des textes pouvant vous être utiles... et il s'agit donc là d'informations brutes non commentées.

CONSOMMATION ET VIE COURANTE

Soldes :

Cette année, la période des soldes est décalée, du fait de la crise sanitaire. Elles débuteront donc le 15 juillet et dureront 4 semaines.

Les dates des soldes en 2020



Transports :

Les attestations dans les transports en commun en heure de pointe, restent toujours obligatoires en Ile-de-France en cette deuxième phase de déconfinement. La région vous donne des

explications et les attestations valables à communiquer en cas de contrôle.

Tout savoir sur les attestations obligatoires

Justice :

Suite à la requête de deux associations de protection de l'enfance (Innocence en danger et Enfance et partage), concernant l'affaire « Marina », la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la France car « *au regard des constats opérés, le système a failli à protéger l'enfant des graves abus qu'elle a subi de la part de ses parents et qui ont d'ailleurs abouti à son décès* ».

CEDH, Arrêt du 4 juin 2020, n° 15343/15 et 16806/15, Association Innocence en Danger et a. c/ France



Numérique :

La CNIL et le Défenseur des droits, alertent quant au danger des algorithmes en matière de discrimination. Une prise de conscience collective est sollicitée, comme une demande vis-à-vis des pouvoirs publics et des acteurs concernés à se saisir du problème.

Algorithmes et discriminations



CONSOMMATION ET VIE COURANTE



Jurisprudence :

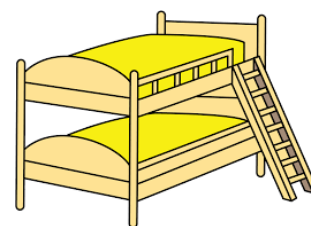
COUR DE CASSATION

Un rapport d'expertise amiable ne peut être la seule preuve que va retenir un juge, même si toutes les parties ont assisté à l'expertise. C'est ce que vient de rappeler la Cour de cassation dans l'arrêt rendu par la troisième chambre civile le 14 mai 2020.

Arrêt de la cour de cassation

Mobilier :

La DGCCRF s'est intéressée aux lits en hauteur. Elle rappelle les normes en vigueur et délivre des conseils d'utilisation pour éviter les accidents



Lits superposés : des installations à sécuriser

Bonus écologique :

Vous voulez acheter ou louer une voiture ? Avez-vous pensé au bonus écologique et à la prime à la conversion ? Dans le cadre du Plan de soutien à l'automobile, présenté le 26 mai par le Président de la République, certaines mesures favorables aux véhicules propres, entrent en vigueur le 1er juin 2020.

Décret n° 2020-656 du 30 mai 2020

EDUCATION/ENSEIGNEMENT

Santé :

La santé scolaire est un dispositif qui participe à la réussite scolaire des élèves et à la réduction des inégalités en matière de santé. La Cour des comptes en fait un bilan peu satisfaisant et demande la réorganisation de ce dispositif de l'éducation nationale.



Les médecins et les personnels de santé scolaire

Télesurveillance :

Les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent mettre en place des dispositifs de télesurveillance pendant les examens à distance, doivent respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Surveillance des examens en ligne

SANTE

Cette période de l'année est propice aux allergies, spécialement celles au pollen. Il est possible d'y remédier en suivant les recommandations des professionnels de santé.

Carte de vigilance des pollens

La liberté et des graminées !



Bulletin d'informations du CNAFAL

LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE



Insultes, agressions, violences familiales ou conjugales, discriminations... Vous êtes victime ou témoin d'un de ces actes envers des personnes LGBT ou bien séropositives ? La nouvelle application mobile gratuite FLAG ! vous permet de faire un signalement anonyme.

L'application mobile FLAG

LANCEURS D'ALERTE

Le défenseur des Droits demande plus de transparence sur la législation des lanceurs d'alerte, notamment en matière de protection.

Communiqué de presse

Protéger les lanceurs d'alerte : un défi européen

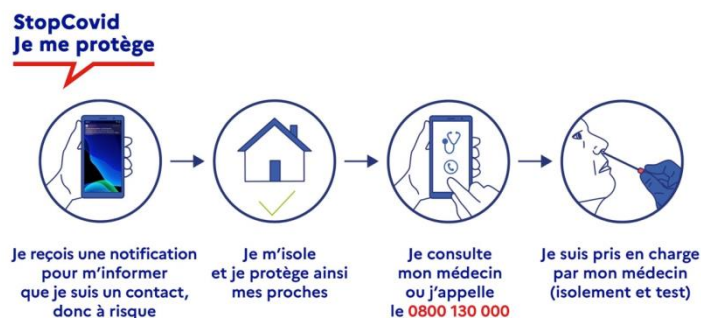


CORONAVIRUS

Application :

L'application "StopCovid" est téléchargeable depuis le 2 juin. Le site gouvernemental vous explique comment procéder à son installation suivant le téléphone portable que vous possédez.

Application mobile StopCovid



Statistiques :

Entre le 2 mars et le 30 avril 2020, la France a connu une augmentation de sa mortalité par rapport aux deux années précédentes. Cet épisode de surmortalité a plus particulièrement touché les personnes âgées et les zones les plus denses.

COVID-19 : l'INSEE mesure une surmortalité jusqu'au début avril



CORONAVIRUS

Personnes âgées :

Les Petits Frères des Pauvres déplorent le manque d'intention envers les personnes âgées, qui ont souffert de la solitude durant le confinement.

Isolement des personnes âgées : les effets du confinement

Vie au travail :

La proposition de loi prévoit qu'un salarié ou un agent public, avec l'accord de son employeur, peut faire don de jours de réduction du temps de travail et de jours de repos non pris, aux personnels des secteurs sanitaire et médico-social, ainsi qu'aux étudiants en formation médicale mobilisés pendant l'épidémie de covid-19

Proposition de loi

Économie :



Commission européenne

La présidente de la Commission européenne a présenté un projet de plan de relance économique de l'Union européenne pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19. Ce plan crée un nouvel instrument, Next Generation EU, doté de 750 milliards d'euros qui viendront s'ajouter au budget européen.

Discours de la Présidente von der Leyen

EHPAD :

Les familles peuvent désormais rendre visite à leurs proches, résidant en EHPAD, mais sous certaines conditions. Deux personnes sont autorisées à venir ensemble.

Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement

Déconfinement :

Depuis le 2 juin, nous sommes en période de déconfinement, mais nous sommes encore tributaires de règles qui régissent les ouvertures des lieux publics, tels que musées, parcs ou bien salles de spectacles. Voici ce que le gouvernement a décidé.

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020

2ème étape du plan de déconfinement



CORONAVIRUS

Consultations médicales :

Les personnes fragiles qui n'ont pu aller voir leur médecin, pendant le confinement, peuvent bénéficier de consultations gratuites. Elles ont jusqu'au 30 juin prochain pour se manifester.

Décret n° 2020-637 du 27 mai 2020

Une nouvelle consultation prise en charge à 100%

Personnes à risques : Réponses à vos questions

100%

Gardes d'enfants :

Les salariés ne pouvant faire du télétravail et dont les enfants ne peuvent pas retourner à l'école, sont assujetties à deux dispositifs : celui d'activité partielle pour les salariés et l'arrêt de travail dérogatoire pour les non-salariés.

Arrêts de travail dérogatoires et activité partielle

Mariages et Pacs

Depuis le 2 juin, Il est de nouveau possible de célébrer son mariage, mais avec un nombre d'invités déterminé en fonction de la salle de la cérémonie.

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020



"Un mariage heureux est une longue conversation qui semble toujours trop brève."